REUNION du 15 Mars 2012 (Faux)

Nombre de délégués en exercice : 32 Nombre de membres présents : 25

Date de la convocation: 06.03.2012

<u>Présents</u>: M. GASSEAU Jean-Louis (Bardou) – M. DESSAGNE Fabrice (Boisse) – M. BOS Catherine (Conne de Labarde) – M. MARTIN Gérard (Faurilles) - M. LEGAL Alain et M. DUMON Patrick (Faux) – M. CASTAGNER Jean-Claude et M. GAILLARD Patrick (Issigeac) - M. ROSETE Marie (Monmadalés) - M. ALONSO Daniel et M. DELAGE Hervé (Monsaguel) – M. VEYRAC Yves et M. DUFOUR Thierry (Montaut) – M. BARCHIESI Christian (Monmarvès) - M. THOMASSIN Huguette et M. FRICOT Jean-Marie (Plaisance) – M. Vianney d'HAUTEFEUILLE et M. Nadine NOUAILLE (St Cernin de Labarde) - M. SIMON Gérard (St Léon d'Issigeac) – M. POMEDIO Lucien et M. PLESTAN Philippe (St Perdoux) – M. QUEILLE-RIVIER Anne Marie et M. HASSELMAN Michel (Ste Radegonde).

Représentés : M. CASTAGNET Michel représenté par M. LATOURNERIE Dominique (Bardou) – M. MOLLE Stéphanie représentée par M. COTS André (Boisse) –

Absents: M. BUISSET Marc, excusé (Conne de labarde) - M. CANAUX Martine, excusée (Faurilles) - M. RAYNAL Michel, excusé (Monmadalès) - M. LELASSEUX Bernard (Monmarvès) — M. Moïse LABONNE et M. DELAYRE Denis (St Aubin de Lanquais) - M. GIOCANTI Robert, excusé (St Léon d'Issigeac)

Secrétaire de séance : M. FRICOT Jean-Marie

Intervention de la gendarmerie :

- Le Commandant de la Compagnie de Bergerac,
- L'Adjudant-Chef Normand Michel, Commandant de la communauté de Brigade Eymet Issigeac Sigoulès,
- L'Adjudant Pichot de la Brigade d'Issigeac,

➤ Objet : Échanges sur les relations des communes avec la gendarmerie et information sur le « rappel à l'ordre ». La gendarmerie a un rôle de conseil dans la mise en place de ce pouvoir de police : un maire a la possibilité de lutter contre les incivilités sur sa commune (faits qui ne sont pas susceptibles de provoquer une comparution en justice). Pour lancer cette procédure, le maire doit s'inscrire auprès du Parquet.

17 gendarmes sont présents dans notre communauté de brigade avec une permanence d'accueil 24h/24h soit physique soit téléphonique.

➤ Bilan sécurité : une vague de cambriolages est en train de naître en bordure de la RN 21 entre Bouniagues et Castillonnès, en plein jour sur des maisons isolées et de nuit dans les locaux professionnels. A ce titre, les communes doivent faire remonter toute information permettant de faire aboutir les enquêtes.

Début de la réunion : 21h40.

Compte Rendu de la réunion du 16 février 2012.

Approuvé à l'unanimité.

I - Objet : Budget principal : Vote du compte administratif 2011 - 2012.10.

✓ Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Jean Claude CASTAGNER, Président de séance pour le vote du compte administratif 2011 :

Monsieur le Président quitte la salle.

SECTION de FONCTIONNEMENT
DEPENSES: 418 457.31 - RECETTES: 458 143.55
EXCEDENT: 39 686.24

SECTION d'INVESTISSEMENT DEPENSES: 78 698.29 - RECETTES: 112 499.57

EXCEDENT: 33 801.28

Le compte administratif 2011 est adopté par tous les délégués qui décident de donner quitus au Président. Le conseil communautaire précise que le compte administratif 2011 a été voté par chapitre et par opération.

Monsieur le Président reprend part à la séance.

✓ Après avoir procédé au vote du compte administratif 2011 du budget principal, l'assemblée arrête comme suit les résultats de l'année :

Fonctionnement		Investissement		
Nature	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Résultats N-1		78 577.22		4 095.59
Emissions 2011	418 457.31	458 143.55	78 698.29	112 499.57
Résultats 2011	418 457.31	536 720.77	78 698.29	116 595.16
RAR			15 141	3 892
Report BP 2012		118 263.46		26 647.87
Dotation à la réserve			0	0

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les résultats et les affectations ci-dessus au budget principal 2012.

II - Objet : Budget annexe : Vote du compte administratif 2011 - 2012.11.

✓ Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Jean Claude CASTAGNER, Président de séance pour le vote du compte administratif 2011 :

Monsieur le Président quitte la salle.

SECTION de FONCTIONNEMENT **DEPENSES: 40 670.51 - RECETTES: 44 832.76 EXCEDENT: 4 162.25**

SECTION d'INVESTISSEMENT **DEPENSES: 1 948.29 - RECETTES: 00 DEFICIT: 1948.29**

Le compte administratif 2011 est adopté par tous les délégués qui décident de donner quitus au Président. Le conseil communautaire précise que le compte administratif 2011 a été voté par chapitre et par opération.

Monsieur le Président reprend part à la séance.

✓ Après avoir procédé au vote du compte administratif 2011 du budget annexe, l'assemblée arrête comme suit les résultats de l'année :

Fonctionnement		Investissement		
Nature	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Résultats N-1	23 729.35		0	0
Emissions 2011	40 670.51	44 832.76	1 948.29	0
Résultats 2011	64 399.86	44 832.76	1 948.29	0
Report BP 2012	19 567.10		1 948.29	
Dotation à la réserve			0	0

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les résultats et les affectations ci-dessus au budget principal 2012.

III - Objet : Vote du Compte de Gestion 2011 du Budget Principal - 2012.12.

Monsieur Legal donne lecture du compte de gestion dressé par Madame le Receveur de Bergerac. Concordance des écritures.

Vote: A l'unanimité.

IV – Objet : Vote du compte de gestion 2011 du Budget Annexe – 2012.13

Monsieur Legal donne lecture du compte de gestion dressé par Madame le Receveur de Bergerac. Concordance des écritures.

Vote: A l'unanimité.

VII – Objet : Préparation du Budget principal et du Budget Annexe.

Les budgets sont en cours de préparation, en attente d'éléments fiscaux fournis par l'Etat.

En tenant compte de l'actualisation des bases fiscales, M. Legal prévoit un produit fiscal en progression de 4000.00 €. Une réunion prochaine du bureau devrait entériner la décision de ne pas augmenter les taux de la CCPI.

Planning des réunions : - 28/03 : Réunion de bureau - 12/04 : Conseil Communautaire (vote des budgets).

V - Objet : Remboursement frais de déplacement pour le personnel administratif - 2012.14.

Monsieur Legal fait état des déplacements du personnel administratif (titulaire et contractuel) pour assister aux différentes réunions dans le cadre de ses missions.

Le personnel administratif est amené à utiliser son véhicule personnel sur l'ensemble du territoire pour les besoins du service ; L'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 donne la possibilité aux organes délibérants d'autoriser la prise en charge par la collectivité des frais de transport occasionnés sur la base suivante :

Cat. (Puissance	Jusqu'à 2000	De 2001 à	Au-delà de
fiscale)	kms	10 000 kms	10 000 kms
5 CV et moins	0.25 €	0.31 €	0.18 €
6 et 7 CV	0.32 €	0.39 €	0.23 €
8 CV et plus	0.35 €	0.43 €	0.25 €

Me Coste et Melle Bourdé, sortent de la salle,

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Autorise le personnel administratif (titulaire et contractuel) à utiliser son véhicule personnel pour les déplacements qu'il serait amené à effectuer dans le cadre de sa mission,
- Décide de prendre en charge les frais de transport occasionnés, dans les conditions prévues à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 dans la limite du taux fixé par l'arrêté interministériel du 05 janvier 2007; Distance prise en compte : du domicile au lieu de la réunion ou de la mission.
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2012,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

VI - Objet : Projet PDIPR : Convention avec les communes de Bardou, Monmarvès , Monmadalès et St Perdoux pour le remboursement des frais dans le cadre des achats et des changements d'assiette de chemins ruraux - 2012.15.

Vu les délibérations des communes concernées décidant d'adhérer à la structure intercommunale ayant reçue délégation pour l'étude, la maîtrise d'ouvrage, l'aménagement, la gestion et l'entretien des sentiers inscrits au futur PDIPR,

Vu les délibérations Conseil Communautaire en date du 08 septembre 2011 et du 13 octobre 2011, demandant aux communes concernées d'engager les procédures d'achat et de changement d'assiette de chemins ruraux,

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention entre la CCPI et les communes de Bardou, Monmarvès, Monmadalès et St Perdoux afin de pouvoir procéder au remboursement des frais inhérents au projet,

Entendu le présent exposé, Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident de signer une convention avec les communes de Bardou, Monmarvès, Monmadalès et St Perdoux afin de procéder au remboursement des frais dans le cadre des achats et des changements d'assiette de chemins ruraux inscrits au futur PDIPR,
- Dit que les crédits seront prévus au budget,
- Autorise le Président à signer les conventions avec les communes concernées,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Monsieur Legal dresse un point d'avancement du dossier PDIPR :

- Panneautage en cours,
- Bonne collaboration entre Emmanuel et la stagiaire,

Celle-ci va prendre contact avec les mairies pour valider le recensement du petit patrimoine.

Questions diverses:

- SPANC : Les communes vont être relancées concernant les installations non contrôlées dans le but de reprendre rendez-vous avec la technicienne.
- REFORME de L'URBANISME : L'avis du SPANC est depuis le 1^{er} mars 2012 une pièce obligatoire lors du dépôt d'un PC. Suite à cette réforme, la CCPI prévoit une réunion d'information à destination des secrétaires prochainement avec les services de la DDT.
- FUSION Issigeac / Eymet : Une réunion des 2 bureaux a été organisée le 08 mars et des commissions de travail ont été mises en place. M. Legal demande aux délégués de bien vouloir s'inscrire au sein de ces commissions :
 - Social: M. Delage + membres du SIAS
 - Scolaire : Membres du SVS
 - Voirie: M. Hasselmann
 - Aménagement / Espace : M. Gaillard et Me Rosete
 - Développement durable
 - Développement économique : Me Nouaille
 - Tourisme / Culture : M. Alonso

Décision a été prise également lors de cette réunion de faire appel à un bureau d'études pour réaliser les simulations nécessaires à la création de notre communauté.

Accord de principe du Conseil Communautaire pour faire appel à un bureau d'études (M. Legal doit se rapprocher de l'UDM pour le choix du bureau ; Coût estimé : 14 000.00 €)

- OM: Une réunion a eu lieu avec notre prestataire, la Société SITA et les référents de chaque commune. 4 communes n'étaient pas présentes. Problème de la commune d'Issigeac: Collecte des cartons – A étudier. Monsieur Legal rappelle aux maires de faire remonter leur besoin en container collectif de manière à effectuer une commande groupée.

- CONTRAT de PAYS : M. Legal a déposé le dossier « Maison de services publics » au PGB pour le contrat 2012/2013.

Prochaine réunion : le 12 avril 2012 à 20h30 à Issigeac.

Fin de la séance : 23h45.

Alain LEGAL, Président.

Ordre du Jour:

	Approbation du CR du 16.02.2012	
2012.10	Vote du Compte Administratif 2011 du budget principal et	
	affectation des résultats.	
2012.11	Vote du Compte Administratif 2011 du budget annexe et	
	affectation des résultats	
2012.12	Vote du Compte de Gestion 2011 du budget principal	
2012.13	Vote du Compte de Gestion 2011 du budget annexe	
2012.14	Remboursement frais de déplacement pour le personnel	
	administratif	
2012.15	Projet PDIPR : Signature de conventions avec les communes de	
	Bardou, Monmarvès, Monmadalès et St Perdoux pour le	
	remboursement des frais dans le cadre des achats et des	
	changements d'assiette de chemins ruraux	
	Préparation du budget principal et du budget annexe 2012	
	Questions diverses.	